

DECISION IRSN N° 308

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN),

- Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,
- Vu le décret du 21 avril 2021 portant renouvellement des fonctions du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – M. NIEL (Jean-Christophe),
- Vu la note d'organisation IRSN N°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,
- Vu la convention d'application du protocole-cadre sur l'utilisation par l'IRSN de bâtiments et locaux sur le Centre du CEA/VALRHO signé le 19 décembre 2002 entre l'IRSN et le CEA.

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Hervé BARBELIN**, Directeur général adjoint chargé du pôle patrimoine et territoires, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), le contrat de résiliation de la convention d'application du protocole-cadre sur l'utilisation par l'IRSN de bâtiments et locaux sur le Centre du CEA/VALRHO Pierrelatte.

Article 2

Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 14 avril 2023

Le Directeur général de l'IRSN
Jean-Christophe NIEL